

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

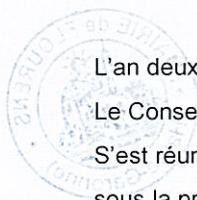
Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 16

Procuration 1

Votants 17



L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

1^{ère} Adjointe

Date de la convocation : 23/08/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/08/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 SEP. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-58 Vente d'une parcelle de 1 251 m² (31184 ZK 201)*Exposé*

Vu l'article L 2122-21 (modifié par Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 157) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2111-1 et L 2141-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Madame la 1^{ère} Adjointe expose à l'assemblée que Monsieur GINIBRE, souhaite acquérir une emprise foncière correspondant à la parcelle ZK 201.Cette parcelle a une superficie de 1 251 m².

Il est proposé de réserver une suite favorable à sa demande et de lui céder cette emprise foncière au prix total de 63 000€.

Les frais d'arpentage seront honorés par l'acquéreur.

Préalablement à cette cession, il convient aussi de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de cette emprise.

Décision

Considérant le document d'arpentage comportant l'indication des limites existantes et des limites projetées,

Considérant que le bien désaffecté sera vendu à Monsieur GINIBRE,

Considérant que la vente interviendra au prix de 63 000€

Considérant que l'ensemble des frais inhérents à cette vente sera à la charge de l'acquéreur.

DÉCIDE :

- de **prononcer** la désaffectation et le déclassement d'une emprise foncière d'environ 1 251m² à détacher du domaine public communal telle que présentée,
- de **céder** cette emprise foncière au prix de 63 000€ à Monsieur GINIBRE,
- d'**autoriser** à Madame la 1^{ère} Adjointe à signer tous les documents afférents à cette délibération.

La délibération est adoptée à :

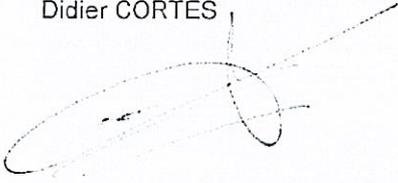
17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/09/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 031-213101843-20240905-CM0905_202458-DE



La 1^{ère} Adjointe,
Marion RIVOIRE

